

N/Réf. : VC/SE/ *27*
Affaire suivie par : Stéphanie Estube
Mail : s.estube@cmar-paca.fr
Tél : 04.90.80.65.59

Monsieur Louis BISCARRAT
Maire de Jonquières
28 av de la Libération
84150 JONQUIERES

Avignon, le 18 octobre 2024

**Objet : Avis CMAR PACA sur la modification n°4 du
PLU de la commune Jonquières**

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à nos services l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par courrier le 2 septembre 2024 pour avis et nous vous en remercions.

En effet, dans le cadre de ses missions, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat représente les intérêts du secteur de l'artisanat dans tous projets de développement économique et d'aménagement du territoire.

Par sa capacité d'innovation et son savoir-faire, l'artisanat apporte des produits et des services essentiels au bon fonctionnement de l'ensemble du tissu économique. Par sa diversité, sa dimension et ses valeurs, ce secteur est un facteur d'attractivité incontournable pour le territoire.

La requalification de la zone UEb dans la zone UE, supprimant ainsi la spécialisation de cette zone initialement dédiée à l'horticulture, va ainsi permettre d'ouvrir du foncier économique accessible aux entreprises artisanales et de répondre aux besoins des entreprises du territoire. Sur ce point, nous attirons votre attention sur la nécessité d'accueillir en zone d'activité uniquement des entreprises dont les activités sont susceptibles de générer des nuisances les rendant incompatibles avec l'habitat. Mais encore, la création d'un STECAL va permettre le développement de la casse automobile déjà installée sur la zone définie.

Les autres objets de la présente modification ne concernant pas l'artisanat, au vu des deux points positifs précités, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet **un avis favorable** du Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Valérie Coissieux
Présidente de la Chambre de niveau départemental de Vaucluse
Chambre de métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Agence d'Avignon - Hôtel de l'Espine - 35, rue Joseph Vernet - BP 40208 - 84009 Avignon Cedex 1 - 04 90 80 65 65 - contact84@cmar-paca.fr

 www.cmar-paca.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.